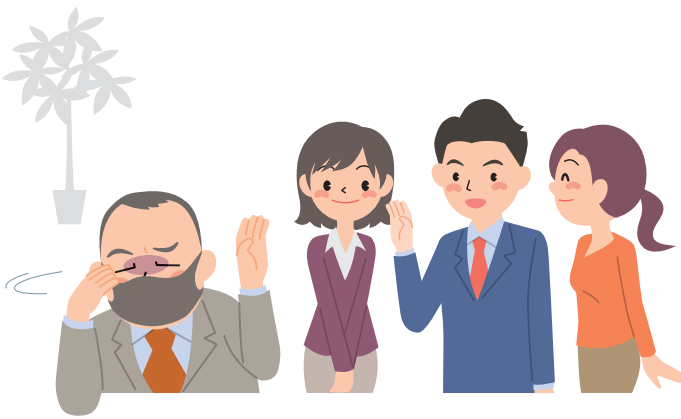


Points à garder à l'esprit pour prévenir la propagation de la contamination

Afin de prévenir la propagation du nouveau coronavirus, veuillez garder les points suivants à l'esprit lorsque vous participez à des événements et à des repas en groupe.



N'assistez pas à un événement ou à un repas en groupe si vous ne vous sentez pas bien.



Si vous pensez avoir été contaminé par un nouveau coronavirus, veuillez suivre un traitement ambulatoire / une convalescence à domicile en fonction de la situation locale de l'épidémie ainsi que des risques d'aggravation, etc. Si vous avez des questions sur les traitements ambulatoires, etc., appelez le bureau de consultation de l'administration locale dans laquelle vous vivez.



- Lorsque vous participez à des événements et à des repas, assurez-vous que les mesures de base de prévention des infections comme le maintien d'une distance appropriée entre les personnes, la désinfection des mains et des doigts et une aération systématique soient prises en fonction des circonstances.
- Conformez-vous aux règles de participation aux événements stipulées par les organisateurs des événements.

• En particulier, les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques, ainsi que les personnes en contact quotidien avec elles, doivent s'abstenir de participer à des événements et des repas dans des lieux qui ont tendance à être fermés, bondés, et serrés ou lorsque les mesures de base de prévention des infections comme un aération systématique ne sont pas appliquées de manière effective.



Si nécessaire, envisagez de participer à un événement en ligne.

À propos du port ou non du masque

- Le port sera en principe laissé à l'appréciation personnelle.
- Veuillez à ce que l'appréciation personnelle indépendante de chacun soit respectée afin que personne ne soit forcé de mettre un masque ou de l'enlever contre son gré.

*Les prestataires peuvent demander à leurs clients et à leur personnel de porter un masque.

「ありがとう」が感染予防の輪をつくる



Service de consultation par téléphone


Service de consultation dans chaque préfecture

(questions sur la visite d'un établissement médical)

やさしい日本語 (Plain Japanese)	https://www.covid19-info.jp/area-jp.html
English	https://www.covid19-info.jp/area-en.html
Português (Portuguese)	https://www.covid19-info.jp/area-pt.html
简体中文 (Simplified Chinese)	https://www.covid19-info.jp/area-cs.html
繁体中文 (Traditional Chinese)	https://www.covid19-info.jp/area-ct.html
한국어 (Korean)	https://www.covid19-info.jp/area-kr.html

Service de consultation par téléphone du ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales

(questions relatives à l'apparition de maladie ou sur des généralités)

 **0120-565-653** (9:00-21:00)

Langue English, 中文 (Chinese), 한국어 (Korean), Português (Portuguese), Español (Spanish), ภาษาไทย (Thai), Tiếng Việt (Vietnamese)

Informations sur l'aide à la vie quotidienne pour les résidents étrangers

Centre de soutien aux résidents étrangers (FRESC)

(Office de gestion de l'immigration et de la résidence)

<https://www.moj.go.jp/isa/support/fresc/fresc01.html>

Portail internet pour l'aide à la vie au Japon pour les étrangers

La liste des mesures de soutien de chaque ministère et celle des services de consultation pour les résidents étrangers dans chaque région sont disponibles dans différentes langues.

Page d'accueil: <https://www.moj.go.jp/isa/support/portal/index.html>